# La contribution de l'Union européenne (UE) au développement de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) (2004-2021)

Christian Gaël NTOUTOUME DZIME
Assistant en histoire des relations internationales
Université Omar Bongo (Gabon)
Chercheur associé au CRULH (Université de Lorraine, France)
ntoutoumedzime@gmail.com

Résumé : En 2002, l'UA fut créée pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. À cette fin, elle mit sur pied une Architecture de paix et de sécurité pour œuvrer à la stabilité du continent africain. Pour mettre en œuvre les différentes composantes de cette Architecture, l'UA, faute de moyens et de ressources nécessaires, sollicita l'aide de l'UE. Cette dernière se mobilisa alors pour lui apporter son soutien. C'est dans ce cadre que l'UE œuvra au renforcement des capacités des différentes composantes de cette Architecture de paix et de sécurité. Par ailleurs, l'UE fut l'un des principaux soutiens des opérations de soutien à la paix déployées par l'UA.

Mots-clés : UE - UA - Paix - Sécurité - APSA.

# The contribution of the European Union (EU) to the development of the African Union's (AU) architecture of peace and security (2004-2021)

Abstract: In 2002, the AU was created to promote peace and security in Africa. To this end, it set up a Peace and Security Architecture to work towards the stability of the African continent. To implement the various bodies of this Architecture, the AU, lacking the necessary means and resources, sought the assistance of the EU. The latter therefore mobilized to provide its support. It is within this framework that the EU worked on strengthening the capacities of the different components of this Peace and Security Architecture. Moreover, the EU was one of the main supporters of the peace support operations deployed by the AU.

Keywords: EU - AU - Peace–Security - AAPS.

## Introduction

En 2002, l'Union africaine (UA) a été créée pour promouvoir, entre autres, la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Pour y parvenir, elle a mis au point un important dispositif politico-stratégique : l'Architecture de paix et de sécurité africaine (APSA). Cette Architecture est structurée autour d'un principal pilier, le Conseil de paix et de sécurité (CPS). Celui-ci est appuyé, dans l'accomplissement de son mandat, par diverses structures, à savoir la Commission de l'UA (CUA), le Groupe des sages (GDS), le Système continental d'alerte rapide (SCAR), la Force africaine en attente (FAA) et le Fonds de la paix[1]. La mise en place de cette Architecture nécessitait la mobilisation d'importantes ressources (financière, logistique et technique) qui faisaient largement défaut à l'UA. Fort de cette réalité, l'UA sollicita l'aide des partenaires internationaux, notamment l'Union européenne (UE). Cette dernière se mobilisa alors pour lui venir en aide afin de développer ladite Architecture. Pour l'UE, soutenir l'APSA était primordial dans la mesure où cela permettait de faire de l'UA un acteur stratégique majeur capable de prendre en charge les défis sécuritaires auxquels le continent africain faisait face. Le but de l'UE était de rendre, à terme, les opérations de paix occidentales non indispensables en Afrique dans la mesure où cette responsabilité serait pleinement assumée par les forces africaines elles-mêmes une fois fonctionnelles.

La présente réflexion pose donc son obturateur sur la contribution apportée par l'UE au développement de l'APSA. À cet effet, la principale interrogation qui s'impose à nous dans le cheminement de cette étude est la suivante : comment l'UE a-t-elle contribué au développement de l'APSA de l'UA ? Nous affirmons ici que l'UE a considérablement œuvré à la mise en place de l'APSA. Elle a permis à l'UA de disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les différentes composantes de l'APSA. La littérature scientifique existante sur les relations entre l'UE et l'UA se focalise essentiellement

1. Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, Durban, 9 juillet 2002.

sur les aspects relatifs au développement (J.-C. Vérez, 2019 ; R. Naiga, 2021). C'est ici le lieu de signaler l'originalité du présent article et dont toute l'ambition est de montrer que l'UE intègre également une dimension sécuritaire dans le soutien qu'elle apporte à l'UA. Pour soutenir cette hypothèse, notre réflexion s'appuie sur un corpus documentaire constitué des sources que complète une bibliographie variée. L'année 2004 marque la borne de départ de cette étude ; elle correspond à la création de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (FSPA) par l'UE, instrument financier à partir duquel l'UE a soutenu le développement de l'APSA. L'année 2021 est la borne finale ; elle renvoie à la fin de la FSPA, remplacée par la Facilité européenne pour la paix (FEP). Deux principales articulations structurent ce travail. La première montre l'appui de l'UE au renforcement des capacités de l'APSA. La seconde articulation présente l'implication de l'UE dans les opérations de soutien à la paix déployées par l'UA.

## 1. L'UE et le renforcement des capacités de l'APSA

Dès la mise en place de l'APSA, l'UE ne tarda pas à lui apporter un soutien multiforme afin de rendre cette Architecture viable. Aussi l'UE a-t-elle œuvré à la mise en place des programmes de soutien qui ont considérablement renforcé les capacités de cette Architecture de paix et de sécurité.

### 1.1. Le Programme de soutien à l'APSA

Principale initiative soutenue par l'UE pour renforcer les capacités africaines en matière de paix et sécurité, le programme de soutien à l'APSA est celui qui a mobilisé la contribution financière la plus importante de l'UE en la matière. En effet, ce programme majeur a porté sur l'ensemble des composantes de l'APSA aussi bien au niveau continental que sous-régional. Lancé en 2011, son objectif était de contribuer au renforcement de la capacité et de l'efficacité de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER) à prévenir, gérer et résoudre les crises et conflits, ainsi qu'à promouvoir et consolider la paix en Afrique. Pour ce faire, il avait pour tâches d'améliorer les

synergies entre l'UA, les CER et les mécanismes régionaux dans le domaine de la prévention, la gestion et la résolution des conflits ; renforcer les capacités du SCAR en matière d'anticipation et de prévention des conflits ; optimaliser le fonctionnement du GDS et des autres structures de médiation ; veiller à ce que la FAA soit opérationnelle pour 2015 ; améliorer l'élaboration des politiques et la capacité de mise en œuvre ; renforcer les capacités de gestion financière et de gestion de projet[2].

À la suite de l'adoption, en décembre 2015 par les responsables africains, de la feuille de route 2016-2020 de l'APSA, le contenu et la portée de ce vaste programme furent réaménagés. Depuis lors, ces objectifs furent arrimés aux priorités stratégiques identifiées et définies par les responsables africains. Ainsi, entre 2016 et 2020, l'objectif de ce programme était la réalisation des tâches suivantes : la prévention des conflits (système d'alerte rapide) ; la gestion des crises et des conflits (la médiation et la FAA) ; la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix ; les questions de sécurité stratégique (terrorisme, piraterie, etc.) ; la coordination et les partenariats[3].

Au niveau continental, le bénéficiaire de ce programme était la CUA, plus précisément le Département paix et sécurité (DPS)[4]. Ainsi, l'UE mit à la disposition de ce département stratégique des financements conséquents pour une mise en œuvre efficiente de ce programme. La première phase s'étala de mai 2011 à juillet 2015 et fut dotée d'un financement de 7,7 millions d'euros. De nature intérimaire, la deuxième phase, qui avait notamment contribué à l'élaboration de la feuille de route 2016-2020 de l'APSA, alla du mois d'août au mois de décembre 2015 et fut dotée d'une enveloppe de 1,4 million d'euros. La troisième phase s'étendit de 2016 à 2020. Elle bénéficia

2. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2019*, Office des publications de l'Union européenne, 2020, p. 20.
3. *Ibid.*
4. Les organisations sous-régionales africaines bénéficièrent également du financement de ce programme afin de mettre en œuvre une Architecture de paix et de sécurité dans leurs zones de compétences respectives.

d'une contribution de 4,5 millions d'euros[5]. En somme, entre 2011 et 2020, l'UE a doté le DPS d'une contribution financière de près de 13,6 millions d'euros dans le cadre de ce programme[6]. Ce soutien financier fut essentiel en ce sens qu'il a permis au DPS de gagner en maturité et de développer les composantes de l'APSA. L'UE contribua également au paiement des salaires des agents du DPS.

### 1.2. Le paiement des salaires du personnel du DPS

À la suite de la mise sur pied de l'APSA, les dirigeants africains furent dans l'incapacité de financer l'une des principales structures de cette Architecture : la CUA, plus précisément le DPS. En effet, en raison de l'insuffisance des fonds mis à la disposition par les États-membres de l'UA, deux tiers des postes prévus pour le bon fonctionnement de ce département étaient vacants[7]. Cette situation était préjudiciable à la mise en œuvre efficiente de la politique sécuritaire de l'UA. Fort de cela, l'UA chercha auprès des partenaires internationaux des sources de financement fiables afin de doter le DPS d'un personnel suffisant pour mener à bien son Architecture de paix et de sécurité.

Ainsi, pour parer ces insuffisances financières, un mécanisme commun de financement, dénommé «accord de financement conjoint» pour l'emploi et les rémunérations du personnel de la CUA travaillant pour le programme paix et sécurité, fut mis en place en 2010 par l'UA, l'UE et d'autres partenaires (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni et Norvège)[8]. Le but de ce mécanisme était de couvrir les émoluments des agents du DPS. Ainsi, grâce à cet accord, plus de 170 postes ont pu être pourvus «à court terme»

5. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2019*, *op. cit.,* p. 27.
6. En prenant en compte les financements alloués aux différentes CER, le montant global fourni par l'UE dans le cadre de ce programme s'élève à 73 millions d'euros. Voir Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2019*, *op. cit, p.* 20 et 27.
7. Cour des comptes européennes, «Aide de l'Union européenne à l'architecture africaine de paix et de sécurité : un recentrage s'impose», Rapport spécial, N° 20, 2018, p. 25.
8. *Ibid.*

au sein du DPS[9], permettant ainsi à ce département stratégique de fonctionner de manière optimale. L'UE, par le biais de la FSPA, mit à la disposition de ce mécanisme de financement une contribution de 31,5 millions d'euros entre juillet 2010 et décembre 2018[10].

La participation de l'UE à ce mécanisme de financement s'expliquait notamment par sa volonté de s'assurer que le DPS, qui joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'APSA, puisse disposer des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre la politique sécuritaire de l'UA. Autrement dit, pour l'UE, participer à un tel mécanisme était important pour deux raisons majeures. Premièrement, il «[contribuait] (…) directement à la mise en œuvre de l'APSA et [veillait] au maintien de liens plus étroits entre les activités continentales et régionales de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique»[11]. Deuxièmement, ce mécanisme «[offrait] à l'UE un point de départ pour amorcer le dialogue avec la CUA au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'APSA»[12]. Le soutien de l'UE audit mécanisme prit fin après que les États-membres de l'UA s'étaient davantage approprié ce programme, en finançant eux-mêmes l'essentiel des postes du DPS[13]. Dans la même veine, l'UE apporta un important soutien scientifique et technique au SCAR.

### 1.3. Un soutien scientifique et technique au SCAR

Le soutien apporté par l'UE au SCAR était axé sur les aspects scientifique et technique. En effet, la prévention des conflits est considérée par l'UE comme une priorité dans le cadre de son action extérieure depuis la moitié des années 1990 (C. Pailhe, 2002, p. 9-14). C'est fort de cela que l'UE plaçât cette priorité au cœur de sa politique d'appui aux capacités africaines de paix et de sécurité. Ainsi apporta-t-elle son expertise et son savoir-faire au SCAR dont la fonction est

9. Cour des comptes européennes, *op. cit.,* p. 25.
10. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2018*, Office des publications de l'Union européenne, 2019, p. 22.
11. *Ibid.*
12. *Ibid.*
13. *Ibid.,* p. 23.

de collecter et analyser les données afin de prévenir l'escalade des crises et conflits en développant des réponses appropriées.

Le soutien européen au SCAR s'est fait par le biais du Centre commun de recherche de l'UE (CCR). Le CCR est le service scientifique interne de la Commission européenne. Sa mission est de « [réaliser] des recherches et [fournir] des conseils scientifiques indépendants, fondés sur des éléments factuels qui contribuent à étayer l'élaboration des politiques de l'UE »[14]. Ainsi soutient-il des politiques de l'UE avec les preuves scientifiques indépendantes[15]. Créé par le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique en mars 1957 en tant que Centre commun de recherches nucléaires (CCRN)[16], il perd l'adjectif « nucléaire » au début des années 1970 et entreprend alors une diversification de ses activités.

Au nombre des responsabilités de ce centre figure notamment le partage de son savoir-faire avec les pays de l'UE, la communauté scientifique et les partenaires internationaux. C'est à ce titre qu'il fut mobilisé, à partir de 2007, pour prêter main-forte à l'UA pour développer le SCAR. Ainsi, le CCR a contribué à la mise en place et au renforcement du SCAR en mettant à sa disposition des ressources, méthodes et instruments ayant pour but d'améliorer les capacités de l'UA à anticiper et prévenir les conflits en Afrique[17]. Ce soutien poursuivait deux objectifs. Le premier était de renforcer la capacité du personnel du SCAR à développer les compétences techniques et analytiques nécessaires au déploiement et à l'exploitation des composantes du SCAR. Le second objectif consistait à améliorer le SCAR pour permettre aux décideurs de l'UA de mieux détecter les risques émergents et développer des réponses appropriées à ces crises[18].

14. Voir sur le site officiel de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/
15. *Ibid.*
16. Article 8 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), Rome, 25 mars 1957.
17. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2019*, *op. cit.,* p. 21.
18. *Ibid.*

À cet effet, les ingénieurs en informatique du CCR ont permis à leurs collègues du SCAR d'améliorer leurs logiciels, notamment l'*African Media Monitor*[19] et mettre au point de nouveaux logiciels à l'instar du système d'alerte et d'analyse des conflits. De même, ils ont œuvré en faveur de la coopération et du partage d'informations entre le SCAR et les systèmes similaires des CER[20]. Les capacités opérationnelles de l'APSA n'étaient pas en reste dans le cadre de l'appui de l'UE au renforcement des capacités de cette Architecture.

### 1.4. Le Programme Amani Africa

Le programme Amani Africa est l'initiative phare par laquelle l'UE a contribué au renforcement des capacités opérationnelles de l'APSA. En effet, l'UE a apporté un important soutien à la FAA en permettant le lancement de deux cycles de formation, d'entraînement et d'exercices conjoints, baptisés Amani Africa. Ce programme fut « arrêté d'un commun accord (…) pour permettre à l'Union africaine d'atteindre ce but [le but d'opérationnalisation de la FAA] par la formation et l'évaluation des décideurs au niveau du continent »[21]. Le but de ce programme était de permettre à l'UA de disposer, à terme, des ressources nécessaires la rendant capable de déployer ses propres troupes dans les zones de crise.

Le premier cycle, Amani Africa I, débuta en novembre 2008 et prit fin en octobre 2010. Son objectif était de tester et d'évaluer les procédures d'utilisation de la FAA au niveau stratégique continental. En effet, durant ces deux années, de nombreuses activités furent organisées au profit des responsables politiques et sécuritaires africains afin de les aider à « réaliser une planification décisionnelle de gestion des crises »[22]. Autrement dit, ces activités visaient à « renforcer

19. *African Media Monitor* est un logiciel automatisé de collecte de données qui facilite la collecte d'informations auprès d'une grande variété de sources en temps réel dans différentes langues.
20. UA/UE, « Renforcement des capacités », disponible sur https://africa-eu-partnership.org/en/financial-support-partnership-programme/capacity-building (consulté le 10/08/2021).
21. Union européenne, EURO RECAMP-AMANI AFRICA (2008-2010), juillet 2009, EUROPECAMP/03.
22. *Ibid.*

les capacités politico-stratégiques de la Division des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, en mettant en œuvre des procédures allant de la prise de décisions politiques à l'engagement des forces»[23]. Parmi ces activités, on note notamment un séminaire pour les décideurs stratégiques, une conférence politico-stratégique et un exercice sur cartes (MAPEX). Le MAPEX avait pour but de « former les structures de commandement et contrôle aux procédures à suivre pour une participation à une éventuelle opération de la Force africaine en attente»[24]. Ce premier cycle se termina avec un exercice de poste de commandement à Addis-Abeba, en Éthiopie. Impliquant plus de 200 personnes (militaires, policiers et civils de toutes les régions africaines ainsi que le personnel de divers partenaires de l'UE), cet exercice mettait en situation les composantes de la FAA dans le cadre d'une opération de la paix afin de les préparer à mieux réagir en cas de crise dans un pays[25].

Fort des avancées significatives enregistrées par ce cycle de formation et d'entraînement, l'UE et l'UA décidèrent de lancer un second cycle : Amani Africa II. Celui-ci s'étendit d'octobre 2011 à novembre 2015. Ce nouveau cycle avait pour but de faire en sorte que la FAA parvienne à atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2015. Autrement dit, Amani Africa II était un cycle d'exercices destiné à « valider la capacité de l'UA à mandater et à utiliser la capacité de déploiement rapide de la FAA au début d'une opération, et à gérer une opération de soutien à la paix multidimensionnelle»[26]. Pour y parvenir, de nombreuses actions furent menées, parmi lesquelles les conférences de logistique, d'évaluation et de planification. Ce second cycle se termina avec un exercice d'entraînement sur le terrain organisé en Afrique du Sud, entre octobre et novembre 2015. Premier du genre, cet exercice mobilisa la participation de « plus de 6 000 militaires, policiers et civils des cinq brigades en attente (…) aussi bien au

23. *Ibid.*
24. *Ibid.*
25. *Johan Potgieter, « Evaluating the Readiness of the African Standby Force: Amani Africa - the Cycle Complete », ISS Today, 26 november 2010.*
26. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2015,* Office des publications de l'Union européenne, 2016, p. 20.

Quartier général stratégique, à Addis-Abeba, qu'ici en Afrique du Sud»[27]. Ledit exercice fut ponctué par deux phases. La première était axée sur la capacité de déploiement rapide de la FAA. La seconde phase était basée sur le déploiement d'une opération de soutien à la paix multidimensionnelle[28]. À travers la FSPA, l'UE décaissa une contribution financière de 5,2 millions d'euros qui ont permis de couvrir les frais de transport, de recrutement et de logistique durant ces cycles de formation, d'entraînement et d'exercices conjoints[29]. Au terme de ces cycles d'exercices, la FAA se vit consolidée et parée à intervenir dans des zones de conflits en Afrique. Dans le même ordre d'idées, l'UE a apporté son appui aux centres de formation africains à la paix et à la sécurité.

### 1.5. Le soutien aux centres de formation à la paix et à la sécurité

Pour permettre à l'Afrique de disposer des forces opérationnelles capables de mener à bien les opérations de gestion des crises, de nombreux centres de formation de maintien de la paix furent créés par les États africains après la fin de la Guerre froide. La création de ces centres traduisait la volonté des dirigeants africains de s'approprier davantage les réponses à apporter aux crises sécuritaires affectant leur continent. Cette volonté résultait notamment de la nécessité de combler le retrait militaire des puissances occidentales, amorcé au début des années 1990, par des forces africaines formées et aguerries aux techniques du maintien de la paix. Ces centres de formation ont ainsi pour objectif de doter l'Afrique des troupes capables d'instaurer une paix durable sur le continent. Ainsi, conscients du fait que les opérations de paix nécessitent des troupes disciplinées, entraînées et formées au risque de constituer elles-mêmes des facteurs de trouble dans des zones en crise (M. Liegeois, 2010, p. 2), ces centres

27. UA, «L'exercice historique d'entraînement sur le terrain Amani Africa II s'achève en Afrique du Sud», Communiqué de presse, Addis-Abeba, 9 novembre 2015.
28. *Ibid.*
29. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2015, op. cit.*

fournissent aux militaires, policiers et civils africains, le savoir-faire, le leadership et les compétences nécessaires afin de leur permettre de mieux réagir dans les domaines de la paix et de la sécurité. Ils favorisent et renforcent ainsi la cohésion entre les acteurs de la sécurité en Afrique qui sont amenés à travailler ensemble dans le cadre des opérations de soutien à la paix multidimensionnelles. Ce faisant, ils contribuent au développement des capacités de la FAA. Il convient de noter que ces centres sont considérés et reconnus comme des centres d'excellence par l'UA et les CER.

Les principaux centres sont le Centre international de formation au maintien de la paix Kofi Annan du Ghana, l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye du Mali, le Collège national de la défense du Nigéria, l'École internationale des Forces de sécurité du Cameroun, l'Académie rwandaise pour la paix du Rwanda, le Centre international de formation pour le soutien de la paix du Kenya, etc. Ces centres de formation sont membres de l'Association africaine des formateurs au soutien de la paix (AAFSP) créée en 2002. Faisant partie de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, l'AAFSP « est mandatée par l'UA pour normaliser la formation pour les opérations de soutien de la paix en Afrique »[30]. Nombreux de ces centres font face à des difficultés financières qui obèrent leurs capacités à mieux se structurer pour fournir une offre de formation de qualité aux soldats de la paix et de la sécurité africains. Afin d'accroître leur efficacité, et surtout ceux qui ne recevaient pas un soutien financier conséquent de la communauté internationale, l'UE décida de s'y investir. Ainsi convint-elle avec l'UA de la mise en place d'un programme visant à soutenir lesdits centres. Ce programme poursuivait trois objectifs. Le premier était de renforcer le rôle de coordination et d'orientation de l'UA en vue du développement d'une politique de formation pour la FAA. Le

30. Anthony Njoroge et *al.*, *Une étude sur l'efficacité de la formation en matière de protection de l'enfance et le renforcement des capacités pour les opérations de soutien à la paix dans l'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique : façonner les connaissances et l'attitude envers les enfants dans les conflits,* Save the Children, 2018, p. 8, disponible sur https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/cp_training_effectivenes_study_report_2018_final_-_french_v.pdf (consulté le 04/03/2026).

deuxième objectif consistait à développer la capacité des CER à organiser leurs propres activités de formation par le biais de leurs propres centres et conformément à la politique de formation pour la FAA. Le dernier objectif visait à améliorer la capacité des centres de formation régionaux[31]. Ainsi, de février 2012 à décembre 2015, l'UE versa une contribution de 11,4 millions d'euros pour permettre la mise en œuvre efficiente de ce programme[32]. Cette implication de l'UE a permis à ces centres de monter en puissance et d'être mieux structurés pour répondre aux différents enjeux sécuritaires auxquels le continent africain est confronté.

En somme, l'UE est un acteur majeur en ce qui concerne le soutien au développement des capacités de paix et de sécurité de l'UA. Ce soutien a permis la consolidation des composantes essentielles de l'APSA. Dans le même ordre d'idées, l'UE occupe une place déterminante dans le cadre du soutien aux opérations de paix déployées par l'UA à travers le continent.

## 2. Le soutien de l'UE aux opérations de soutien à la paix de l'UA

Au-delà du renforcement des capacités de l'APSA, l'UE se positionne comme l'un des principaux soutiens de l'UA dans le cadre de ses opérations de paix. Ce soutien a permis à l'UA de s'imposer comme un acteur stratégique majeur en déployant des opérations au Burundi, au Soudan, en Somalie et en République Centrafricaine.

### 2.1. La mission africaine au Burundi (MIAB)

Première opération de soutien à la paix menée par l'UA, la MIAB fut mise en place pour faciliter la mise en œuvre des Accords de cessez-le-feu signés entre le Gouvernement de transition burundais et les partis et mouvements armés les 7 octobre et 2 décembre 2002[33].

31. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2015, op. cit.*
32. *Ibid.*
33. International Crisis Group, «Fin de transition au Burundi : franchir le cap», Rapport Afrique, N° 81, 5 juillet 2004.

Pour rétablir la sécurité dans ce pays englué dans une guerre civile, la MIAB fut créée le 3 février 2003 et déployée en avril de la même année pour une durée d'un an[34]. Elle était conçue comme une opération de paix transitoire devant être relayée par l'ONU, ce qui fut fait en juin 2004 avec l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)[35]. Cette mission avait pour objectifs de superviser la mise en œuvre des Accords de cessez-le-feu susmentionnés, fournir un appui aux initiatives relatives au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des combattants, créer les conditions de sécurité nécessaires à l'établissement d'une Mission de maintien de la paix des Nations Unies et contribuer à la stabilité politique et économique du Burundi[36].

Pour y parvenir, la MIAB était constituée de militaires sud-africains, éthiopiens et mozambicains, ainsi que des observateurs venus du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, du Togo et de la Tunisie. Elle mobilisa au total 3 335 hommes (A. Peen Rodt, 2011, p. 9). Cette mission fut notamment rendue possible grâce à l'appui de l'UE qui contribua activement à son financement. Ainsi l'UE alloua-t-elle à l'UA une contribution financière de 25 millions d'euros[37]. Ces fonds furent très importants dans la mesure où ils ont notamment permis à l'organisation panafricaine de couvrir le paiement des salaires des troupes mobilisées sur le terrain.

Présentée comme un franc succès, cette mission parvint à stabiliser le territoire burundais, assurer la protection des leaders politiques de retour d'exil et appuyer la distribution de l'aide humanitaire (M. Mubiala, 2013, p. 317). Elle avait accompli la majorité des tâches qui lui avaient été confiées. Le Secrétaire général des Nations Unies n'en pensait pas moins lorsqu'il fit remarquer que la MIAB avait réussi

34. UA, Communiqué de la 91e session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits au niveau des ambassadeurs, 2 avril 2003, Central Organ/MEC/AMB/Comm. (XCI).
35. Résolution 1545 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 21 mai 2004 (S/RES/1545).
36. *Ibid.*
37. Commission européenne, *Garantir la paix et la stabilité en Afrique. Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique financé par l'UE, op. cit.*

à créer un climat de sécurité et de stabilité satisfaisant[38]. À la suite de cette mission, l'UA n'hésita pas à intervenir au Soudan qui était en butte à une violente guerre civile. Là encore, l'UE lui apporta un soutien décisif, pas seulement financier, mais également logistique.

### 2.2. La mission de l'UA au Soudan (MUAS)

La MUAS est une opération de soutien à la paix déployée par l'UA au Soudan, précisément dans la région du Darfour, entre 2004 et 2007. Elle faisait suite à une violente guerre civile qui agitait cette région du Soudan. De ce conflit, on dénombra plus de 200 000 morts, 2 millions de déplacés et 300 000 réfugiés au Tchad (M. Mubiala, 2013, p. 318). Cette situation ne laissa pas l'UA indifférente. Ainsi, en vue de trouver une issue à ce conflit, l'UA œuvra à la négociation d'un Accord de cessez-le-feu humanitaire entre les parties au conflit et un Protocole sur la fourniture de l'assistance humanitaire au Darfour. Ces accords furent signés le 8 avril 2004 à N'Djamena, au Tchad[39]. Un mois plus tard, le 28 mai 2004, l'UA déploya une mission d'observation au Soudan (MUAS I) pour superviser la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu. Cette mission comprenait 60 observateurs et 300 militaires chargés d'assurer leur protection (J. Tercinet, 2009, p. 282). En raison de la perpétuation des exactions et surtout de l'impossibilité de la MUAS I à réaliser son travail compte tenu du nombre restreint d'observateurs par rapport à la superficie du Darfour (510 000 km$^2$), l'UA renforça cette mission d'observation en la transformant en une opération de soutien à la paix (MUAS II) le 20 octobre 2004[40]. Mise en place dans l'urgence, la MUAS II était dotée d'un mandat qui visait non seulement à surveiller l'Accord de cessez-le-feu humanitaire du 8 avril 2004 et tous les autres accords similaires, mais devait également restaurer la confiance et instaurer

38. Rapport du Secrétaire général sur le Burundi, 16 mars 2004, (S/2004/210), paragraphes 61 et 62.
39. Union africaine, Note d'information sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS), PSC/PR/2 (XLII), 20 octobre 2005, p. 1.
40. UA, Communiqué de la 17e réunion du CPS, 20 octobre 2004, PSC/PR/Comm. (XVII).

un environnement sécurisé pour permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire et le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

Composés au départ de près de 400 hommes (MUAS I), ces effectifs passèrent à 7 500 hommes (MUAS II). Cette mission fut rendue possible grâce au soutien apporté par les partenaires occidentaux qui y jouèrent un rôle majeur. Au nombre de ces partenaires figurait l'UE. Celle-ci s'engagea fortement à aider l'UA à rétablir la paix et la sécurité au Soudan, en apportant à cette mission un soutien financier et logistique qui fut d'un apport considérable dans sa conduite. Sur le plan financier, l'UE alloua à cette mission une contribution financière de plus de 300 millions d'euros entre juin 2004 et décembre 2007. Ces fonds ont contribué à couvrir les coûts opérationnels de la mission, à savoir les salaires, les assurances, les voyages, les rations alimentaires et les frais médicaux[41].

Outre cet appui financier, l'UE mit en place une mission civile et militaire pour appuyer l'UA au Darfour. Dénommée « Action de soutien civile-militaire MUAS UE », cette mission européenne avait pour but de soutenir la MUAS II en mettant en œuvre des actions *« de soutien de nature politique, militaire, policière et d'autres actions de soutien à caractère civil »*[42]. Le soutien apporté par cette mission européenne à la MUAS II portait sur deux volets. Le premier était d'ordre militaire. Il comportait une aide à la planification, l'envoi d'observateurs militaires européens, une assistance en matière de transport et d'observation aérienne, la formation de militaires et observateurs africains. Le second volet, quant à lui, était d'ordre civil. Il consistait à soutenir la chaîne de commandement, la formation du personnel de police et le développement d'une unité de police au sein du secrétariat de l'UA (J. Tercinet, 2009, p. 283). Le personnel déployé par l'UE dans le cadre de cette mission comprenait en moyenne 30 policiers, 15 experts militaires et 2 observateurs militaires. Ajoutons que des

41. EU Council Secretariat, « EU support to the African Union Mission in Darfur - AMIS », Factsheet, January 2008, disponible sur https://eeas.europa.eu/archives/csdp/missions-and-operations/eu-support-amis-darfur/pdf/01012008_factsheet_eu-support-amis-darfur_en.pdf (consulté le 18 janvier 2022).

42. Article 5, paragraphe 1 de l'Action commune 2005/557/PESC, *op. cit.*

militaires, un officier de police et un conseiller politique furent également déployés à Addis-Abeba pour soutenir le Représentant spécial de l'UE pour le Soudan dans sa coopération avec l'UA[43]. Ce soutien de l'UE fut déterminant, car sans le soutien logistique ni le financement de l'UE, la MUAS II n'aurait pas pu être déployée.
S'il est vrai que la MUAS ne parvint pas à stabiliser la situation dans le Darfour, il n'en demeure pas moins vrai que cette mission avait contribué à empêcher un génocide dans cette région soudanaise. Après le Burundi et le Soudan, la mission déployée par l'UA en Somalie bénéficia également d'un important soutien de l'UE.

### 2.3. La mission de l'UA en Somalie (AMISOM)

En janvier 1991, le président Mohamed Siyad Barre, au pouvoir depuis octobre 1969, fut renversé par une coalition de mouvements politico-militaires. Sa chute fit basculer la Somalie dans une violente guerre civile, car les mouvements politico-militaires l'ayant renversé ne parvinrent pas à s'entendre sur une gestion consensuelle du pays. Entre novembre 1991 et mars 1992, ce conflit causa 50 000 morts, des milliers de déplacements forcés et une famine généralisée touchant la moitié de la population somalienne (A. -C. de Gayffier-Bonneville, 2011). Cette violente crise, à laquelle s'ajouta l'émergence d'un groupe terroriste Al Shabaab au début des années 2000, obligea l'UA *à s'y* mobiliser. Ainsi dépêcha-t-elle une mission d'évaluation technique à Mogadiscio du 13 au 15 janvier 2007. Celle-ci fit le constat de l'incapacité des autorités locales à maintenir la sécurité dans le pays et recommanda le déploiement d'une opération de paix dans les plus brefs délais (M. Odzolo-Modo, 2016). C'est ainsi que l'UA cr*éa, le 19 janvier* 2007, l'AMISOM pour soutenir le gouvernement de transition à créer les conditions nécessaires pour rétablir la paix dans le pays[44]. Déployée à partir de mars 2007, l'AMISOM devait passer le flambeau six mois plus tard à une opération de paix des Nations

43. EU Council Secretariat, « EU support to the African Union Mission in Darfur - AMIS », *op. cit.*
44. UA, Communiqué de la 69e **réunion du CPS, 19 janvier 2007**, PSC/PR/Comm(LXIX).

Unies. En raison de l'environnement sécuritaire précaire, régnant en Somalie, les Nations Unies refusèrent d'assurer cette relève.

Compte tenu de ce refus, l'UA prorogea l'AMISOM à plusieurs reprises en l'amendant quelques fois. L'AMISOM mobilisa des milliers de soldats africains de maintien de la paix. En 2017, elle comptait plus de 22 000 soldats, fournis essentiellement par l'Ouganda, le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti[45]. L'AMISOM est l'opération de soutien à la paix la plus importante jamais mise en œuvre par l'UA ou par une autre organisation africaine. Contrairement aux autres opérations de paix de l'UA, l'AMISOM *était* déployée dans un contexte terroriste.

Pour permettre à cette opération de réaliser ses objectifs dans de meilleures conditions, l'UA, consciente de la faiblesse de ses ressources, sollicita l'appui de l'UE. Répondant promptement et favorablement à cette demande, l'UE s'engagea à lui apporter un soutien financier pour rendre effectif le déploiement et le fonctionnement de cette opération. La prompte mobilisation de l'UE en faveur de cette opération de soutien à la paix était motivée par trois enjeux cruciaux : la sécurité du peuple somalien, la stabilité de la région de la Corne de l'Afrique et l'importance de continuer à soutenir l'UA en tant de principal pourvoyeur de sécurité sur le continent. Ainsi, depuis le début de cette mission en mars 2007 jusqu'en 2021, l'UE, par le biais de la FSPA, a fourni à l'AMISOM une contribution financière de plus de 2,3 milliards d'euros[46], devenant ainsi son plus grand partenaire financier. De ce fait, l'AMISOM constitue l'opération de paix qui a capté l'essentiel des financements de l'UE dans le cadre du soutien aux missions de l'UA.

Ces fonds ont ainsi permis de couvrir les coûts opérationnels de l'AMISOM, à savoir les indemnités des composantes militaire et policière ainsi que des civils locaux et internationaux engagés dans

45. Omar Mahmood S. et CHRISTIAN ANI Ndubuisi, *L'impact de la dynamique du financement de l'UE sur l'AMISOM,* Rapport sur l'Afrique de l'Est, Institut d'études de sécurité, décembre 2017, p. 4.

46. International Crisis Group, « Reforming the AU Mission in Somalia », *Crisis Group Africa Briefing*, N° 176, 15 November 2021, p. 5.

le cadre de cette mission. Ils ont également financé les frais de fonctionnement des bureaux de la mission à Nairobi/Mogadiscio, les coûts relatifs aux projets à impact rapide de la mission (fourniture d'équipement médical aux centres de santé communautaires ou appui aux administrations locales), les frais de fonctionnement et la réhabilitation du centre de formation Général Dhagabadan dirigé par l'AMISOM à Mogadiscio[47]. Cette importante contribution fait ainsi la démonstration de l'engagement de l'UE à soutenir l'UA dans la mise en œuvre opérationnelle de sa politique sécuritaire sur le terrain. Bien que la situation sécuritaire globale en Somalie demeure toujours préoccupante, il n'en demeure pas moins vrai que l'AMISOM a engrangé des succès tactiques décisifs sur le terrain. Elle parvint *à créer et maintenir un niveau de sécurité acceptable.* Elle a fortement réduit la capacité de nuisance du groupe terroriste Al-Shabaab. En 2011, elle libéra la capitale Mogadiscio de l'emprise de ce groupe terroriste. En 2017, elle délogea ce groupe de la plupart de ses bastions dans le Centre-Sud du pays[48]. Sur le plan politique, l'AMISOM a contribué à la sécurisation des élections parlementaires et à la mise en place d'un gouvernement qui a mis fin au processus de transition en Somalie en 2012. De même, elle a permis à l'élection des deux chambres du Parlement et celle du Président de se tenir dans de bonnes conditions sécuritaires en 2017[49].

Au regard de ce qui précède, il n'est pas exagéré de dire que le déploiement et le maintien de l'AMISOM ainsi que ses réalisations en faveur de la stabilisation de la Somalie sont en grande partie dus au soutien apporté par l'UE. En clair, l'action de l'AMISOM fut rendue possible grâce à la mobilisation des partenaires stratégiques tels que l'UE, sans qui cette opération n'aurait pas vu le jour. Le soutien de l'UE fut également important lorsqu'il s'est agi de la mission de l'UA en RCA.

47. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2019*, *op. cit.,* p. 13.
48. Centre d'études stratégiques de l'Afrique, «Les difficiles leçons qu'AMISOM a dû apprendre en Somalie», Éclairage, 2 août 2018, disponible sur https://africacenter.org/fr/spotlight/les-difficiles-lecons-quamisom-a-du-apprendre-en-somalie/ (consulté le 13/03/2026).
49. *Ibid.*

### 2.4. La mission internationale de soutien à la RCA sous conduite africaine (MISCA)

Le 24 mars 2013, la République Centrafricaine (RCA) plongea dans une situation de crise politico-sécuritaire après le renversement du président François Bozize par la coalition des groupes rebelles *Séléka*. Ce coup de force exacerba la profonde crise que connaissait ce pays depuis les élections générales du 23 janvier 2011 remportées par le camp du président sortant François Bozize dans des conditions électorales décriées. Avec l'arrivée au pouvoir de Michel Djotodia, leader de la *Séléka*, la RCA fit face à une escalade de violence jamais connue dans ce pays au passé convulsif. En somme, après la chute de Bozize, la RCA connut l'une des pires crises politico-sécuritaire et humanitaire de son histoire[50]. Face à cette situation, l'UA décida, le 19 juillet 2013, du déploiement de la MISCA[51] dont la création avait été entérinée un mois plus tôt, le 17 juin 2013[52]. Le déploiement de cette mission fut adossé par les Nations Unies qui, par la résolution 2127 adoptée le 5 décembre 2013, l'autorisèrent pour une durée d'un an avec pour objectif d'œuvrer à un retour de la paix et la sécurité en RCA[53]. Ainsi, la MISCA fut déployée avec un effectif de près de 3 700 personnels (militaires, policiers et civils). En février 2014, les effectifs de cette mission montèrent jusqu'à 6 032 hommes, soit 5 404 militaires et 628 policiers[54].

Tout compte fait, le déploiement de la MISCA fut rendu possible grâce au soutien financier de l'UE qui fut son principal contributeur. Ainsi, en décembre 2013, l'UE, par le biais de la FSPA, débloqua une enveloppe de 50 millions d'euros en faveur de cette mission. Cette

50. International Crisis Group, « République centrafricaine : les urgences de la transition », *op. cit.*

51. UA, Communiqué de la 385e **réunion du CPS, 19 juillet 2013**, PSC/PR/COMM.2( CCCLXXXV).

52. UA, Communiqué de la 380e **réunion du CPS, 17 juin 2013**, PSC/PR/COMM.1( CCCLXXX).

53. Résolution 2127 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 5 décembre 2013 (S/RES/2127).

54. Jean Delors Biyogue Bi Ntougou et Alphonse Zozime Tamekamta, *Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine,* Note du GRIP, N° 6, 25 mars 2014, p. 9.

enveloppe permit ainsi de couvrir les indemnités, l'hébergement et l'alimentation des composantes militaire et police de la MISCA. Elle couvrit également les salaires du personnel civil de la mission et divers coûts de fonctionnement tels que le transport, les communications et les services médicaux[55]. À la mi-2014, l'UE consentit à verser à cette mission une seconde enveloppe à hauteur de 75 millions d'euros. Au total, l'UE mit à la disposition de la MISCA une contribution de 125 millions d'euros[56]. Ce soutien de l'UE financier prit fin avec la mise en place de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) qui prit le relais de la MISCA le 15 septembre 2014.
Malgré les difficultés logistiques et opérationnelles auxquelles fut confrontée la MISCA et qui l'ont empêché d'avoir une véritable emprise sur la crise centrafricaine ainsi que la perte de certains de ses soldats, cette mission parvint à stabiliser la situation sécuritaire et humanitaire de la RCA. Elle assura notamment la sécurisation de l'axe routier reliant la capitale centrafricaine à la frontière camerounaise par la mise en place d'un dispositif d'escorte des véhicules empruntant cette voie (M. Odzolo-Modo, 2016). En outre, la MISCA contribua au désarmement et au cantonnement des milliers d'éléments des groupes rebelles, ce qui avait ainsi permis de ramener la sécurité à un niveau acceptable dans Bangui. Fort de cela, les Nations Unies félicitèrent cette mission pour ses efforts qui avaient, en partie, amélioré la sécurité avant le déploiement de la MINUSCA[57].

## Conclusion

Peu présent dans la littérature scientifique qui pose la focale sur le partenariat économique et commercial existant entre l'UE et l'UA, cet article met en évidence le fait que ce partenariat revêt également une dimension sécuritaire importante et structurée. En effet, l'UE

55. Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2014*, Office des publications de l'Union européenne, 2015, p. 22.
56. *Ibid.*
57. Résolution 2196 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 22 janvier 2015 (S/RES/2196).

joue un rôle majeur en matière sécuritaire sur le continent africain. Ainsi, elle a fortement œuvré au développement de l'Architecture de paix et de sécurité de l'UA. De ce fait, elle a contribué au renforcement des capacités des différentes composantes de l'APSA et a rendu possibles les opérations de soutien à la paix déployées par l'UA dans des pays africains confrontés aux crises sécuritaires. Fort de cela, il n'est pas exagéré d'affirmer que l'UE est un partenaire sécuritaire fiable pour l'UA.

## Sources et bibliographie

### Sources imprimées

Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2014*, Office des publications de l'Union européenne, 2015.

Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2015,* Office des publications de l'Union européenne, 2016.

Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2018*, Office des publications de l'Union européenne, 2019.

Commission européenne, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rapport annuel 2019*, Office des publications de l'Union européenne, 2020.

International Crisis Group, « Fin de transition au Burundi : franchir le cap », Rapport Afrique, N° 81, 5 juillet 2004.

International Crisis Group, « Reforming the AU Mission in Somalia », *Crisis Group Africa Briefing*, N° 176, 15 November 2021.

BIYOGUE BI NTOUGOU Jean Delors et ZOZIME TAMEKAMTA Alphonse, *Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine,* Note du GRIP, N° 6, 25 mars 2014.

*Johan Potgieter, « Evaluating the Readiness of the African Standby Force: Amani Africa - the Cycle Complete», ISS Today, 26 november 2010.*

NAIGA Resty, 2021, « Le partenariat de commerce et de développement entre l'UE et l'UA. Vers une nouvelle ère ? »,

Note d'orientation politique de la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS).
Omar Mahmood S. et CHRISTIAN ANI Ndubuisi, *L'impact de la dynamique du financement de l'UE sur l'AMISOM,* Rapport sur l'Afrique de l'Est, Institut d'études de sécurité, décembre 2017.
Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, Durban, 9 juillet 2002.
Rapport du Secrétaire général sur le Burundi, 16 mars 2004, (S/2004/210).
Résolution 1545 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 21 mai 2004 (S/RES/1545).
Résolution 1744 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 20 février 2007 (S/RES/1744).
Résolution 2127 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 5 décembre 2013 (S/RES/2127).
Résolution 2196 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 22 janvier 2015 (S/RES/2196).
Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), Rome, 25 mars 1957.
UA, Communiqué de la 7e session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, 3 février 2003, Central Organ/MEC/AHG/Comm. (VII).
UA, Communiqué de la 91e session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits au niveau des ambassadeurs, 2 avril 2003, Central Organ/MEC/AMB/Comm. (XCI).
UA, Communiqué de la 17e réunion du CPS, 20 octobre 2004, PSC/PR/Comm. (XVII).
UA, Communiqué de la 69e réunion du CPS, 19 janvier 2007, PSC/PR/Comm(LXIX).
UA, Communiqué de la 380e réunion du CPS, 17 juin 2013, PSC/PR/COMM.1( CCCLXXX).
UA, Communiqué de la 385e réunion du CPS, 19 juillet 2013, PSC/PR/COMM.2( CCCLXXXV).

UA, «L'exercice historique d'entraînement sur le terrain Amani Africa II s'achève en Afrique du Sud», Communiqué de presse, Addis-Abeba, 9 novembre 2015.
Union africaine, Note d'information sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS), PSC/PR/2 (XLII), 20 octobre 2005.

**Sources numériques**

Anthony Njoroge et *al.*, *Une étude sur l'efficacité de la formation en matière de protection de l'enfance et le renforcement des capacités pour les opérations de soutien à la paix dans l'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique,* Save the Children, 2018, disponible sur https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/cp_training_effectivenes_study_report_2018_final_-_french_v.pdf (consulté le 04/03/2026).
EU Council Secretariat, « EU support to the African Union Mission in Darfur - AMIS », Factsheet, January 2008, disponible sur https://eeas.europa.eu/archives/csdp/missions-and-operations/eu-support-amis-darfur/pdf/01012008_factsheet_eu-support-amis-darfur_en.pdf (consulté le 18 janvier 2022).
Horizon 2020, «Le centre commun de recherche», disponible sur www.horizon2020.gouv.fr (consulté le 10/08/2021).
UA/UE, «Renforcement des capacités», disponible sur https://africa-eu-partnership.org/en/financial-support-partnership-programme/capacity-building (consulté le 10/08/2021).
Union européenne, EURO RECAMP-AMANI AFRICA (2008-2010), EUROPECAMP/03, juillet 2009, disponible sur https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede070909eurorecamp_/sede070909eurorecamp_en.pdf https://ec.europa.eu/ (consulté le 10/08/2021).
Centre d'études stratégiques de l'Afrique, «Les difficiles leçons qu'AMISOM a dû apprendre en Somalie», Éclairage, 2 août 2018, disponible sur https://africacenter.org/fr/spotlight/les-difficiles-lecons-quamisom-a-du-apprendre-en-somalie/ (consulté le 13/03/2026).

## Bibliographie

DE GAYFFIER-BONNEVILLE Anne-Claire, 2011, «L'intervention en Somalie 1992-1993», *Revue Historique des Armées*, vol. 263, p. 93-103.

LIEGEOIS Michel, 2010, «Les capacités africaines de maintien de la paix : entre volontarisme et dépendance», *Bulletin du maintien de la paix*, n° 97, p. 1-4.

MUBIALA Mutoy, 2013, «Les opérations de maintien de la paix de l'Union Africaine – Etudes des cas (Burundi et Soudan)», in YUSUF A. Abdulqawi et OUGUERGOUZ Fatsah, *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel – Manuel sur l'Organisation panafricaine*, Paris, Pedone, 2013, p. 309-325.

ODZOLO-MODO Madeleine, 2016, «Les opérations de paix conduites par les organisations régionales africaines», *Paix et sécurité européenne et internationale*, n° 3, disponible sur https://shs.hal.science/halshs-03155274/file/Psei%203.4.pdf

PAILHE Caroline, 2002, «L'Union européenne : la prévention des conflits comme instrument d'une politique extérieure en devenir», in NKUNDABAGENZI Félix, PECLOW Valérie et PAILHE Caroline, *L'Union européenne et la prévention des conflits. Concepts et instruments d'un nouvel acteur,* Bruxelles, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, p. 9-14.

PEEN RODT Annemarie, 2011, « The African Mission in Burundi: The Successful Management of Violent Ethno-Political Conflict? », *Ethnopolitics Papers*, n° 10.

TERCINET Josiane, 2009, «Les opérations extérieures de l'Union européenne», in FLAESCH-MOUGIN Catherine (dir.), *Union européenne et sécurité : aspects internes et externes*, Bruxelles, Bruylant, p. 269-291.

VEREZ Jean-Claude, 2019, «Les enjeux Union européenne-Afrique sur les plans économique, démographique et migratoire», *L'Europe en formation*, vol. 1, n° 388, p. 9-25.